

**BACCALAURÉAT GÉNÉRAL**

**SESSION 2017**

**HISTOIRE-GÉOGRAPHIE**

**Épreuves terminales**

**SÉRIES ES et L**

**Durée de l'épreuve : 4 heures**

**SÉRIE ES : Coefficient 5**

**SÉRIE L : Coefficient 4**

*L'usage de la calculatrice et du dictionnaire n'est pas autorisé.*

**Dès que le sujet vous est remis, assurez-vous qu'il est complet.**

**Ce sujet se compose de 4 pages numérotées de 1/4 à 4/4.**

## **PREMIÈRE PARTIE - GEOGRAPHIE**

### **COMPOSITION**

Le candidat choisit UN des deux sujets proposés.

#### **SUJET 1**

**Japon-Chine : concurrences régionales, ambitions mondiales**

#### **SUJET 2**

**L'inégale intégration des territoires dans la mondialisation**

## DEUXIÈME PARTIE – HISTOIRE

### ÉTUDE CRITIQUE DE DEUX DOCUMENTS

#### Sujet - Le projet d'une Europe politique depuis 1992

##### Consigne :

En confrontant les documents, montrez quelles sont les ambitions et les limites de la politique étrangère et de sécurité commune de l'Union européenne.

#### **DOCUMENT 1**

Extraits du traité de Maastricht : dispositions concernant une politique étrangère et de sécurité commune

##### Article J.1

1. « L'Union et ses États membres définissent et mettent en œuvre une politique étrangère et de sécurité commune [...] couvrant tous les domaines de la politique étrangère et de sécurité.

2. Les objectifs [...] sont :

- la sauvegarde des valeurs communes, des intérêts fondamentaux et de l'indépendance de l'Union ;
- le renforcement de la sécurité de l'Union et de ses États membres [...] ;
- le maintien de la paix et le renforcement de la sécurité internationale [...] ;
- la promotion de la coopération internationale ;
- le développement et le renforcement de la démocratie et de l'État de droit, ainsi que le respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales.

3. L'Union poursuit ces objectifs :

- en instaurant une coopération systématique entre les États membres pour la conduite de leur politique [...] ;
- en mettant graduellement en œuvre [...] des actions communes dans les domaines où les États membres ont des intérêts importants en commun.

4. Les États membres appuient activement et sans réserve la politique extérieure et de sécurité de l'Union dans un esprit de loyauté et de solidarité mutuelle. Ils s'abstiennent de toute action contraire aux intérêts de l'Union [...] en tant que force cohérente dans les relations internationales ».

Titre V du Traité de Maastricht, 1992.

Source : *europa.eu*

## DOCUMENT 2

Les dirigeants européens face à la guerre en ex-Yougoslavie



En 1994, une guerre civile déchire la Yougoslavie depuis trois ans.

Source : dessin de G. MILLION, *Guère épais*, 1994, publié sur le site [cvce.eu](http://cvce.eu)